

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2009

COMPTE RENDU

L'an deux mille neuf, le trente du mois de mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Ville de GRADIGNAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LABARDIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Mme MELUL, MM. BELANGER, RIVIERE, Mme DYMALA, M. FABIA, Mme JARDRY, M. BERTIN, Mme VILLENAVE, M. DEL PERUGIA, Adjoints au Maire.
- Mme DEGERT, MM. GONZALEZ, LATOUR, Mme VELASQUE, M. FLORET, Mme BOLZE, Conseillers Municipaux Délégués.
- MM. QUERON, JOUBERT, CHAVIGNER, MM. BISBARRE, BERTAUX, Mmes HEGUITCHOUSSY, ROUX, MORIN, LAPEYRE, MM. BONA DEI, DUMARTIN, JOURDAN, Mme LE LANN, M. AUZEREAU, Mme BANVILLET, M. BREYSSE, Mme GRÜNFELD, Conseillers Municipaux.

⇒ Mme ROUX est partie au début de la question n° 2009/30/03/08.

ABSENTES AYANT DONNE PROCURATION :

- Mme SUKKARIE, Adjointe au Maire.
- Mme FRAYSSINET, Conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme HEGUITCHOUSSY.

LA SEANCE EST OUVERTE.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2009

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2009 est adopté à l'unanimité sans observation.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte de l'exercice de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- ↪ J'ai signé un marché à procédure adaptée pour assurer la réalisation des travaux de réfection de toitures à l'Ecole Municipale de Musique, à la Maison de la Nature, à la MJC Malartic, à l'Eglise et au Château de Cayac avec la Société Nouvelle de Construction dont le siège social est à Léognan (Gironde), 13 ZA la Rivière, pour le montant de 82 611,23 € TTC représentant la tranche ferme, de 7 202,43 € TTC représentant la tranche conditionnelle pour les travaux du préau de la MJC Malartic, de 412,62 € représentant l'option de fourniture et de pose de chêneaux à l'Ecole de Musique, et de 19 149,15 € représentant les travaux de remplacement de l'isolation existante à la Maison de la Nature.
- ↪ J'ai signé un marché à procédure adaptée avec les différents prestataires pour assurer la fourniture d'instruments de musique, pour les montants suivants :
 - Lot 1 "*Saxophone baryton Mib, flûte traversière alto, clarinette basse d'étude*" - Société APERGES, dont le siège social est à Paris (75018) pour un montant de 8 998,01 € TTC
 - Lot 2 "*Piano droit d'étude*" - Société PIANOS AUGER, dont le siège social est à Le Bouscat (33110), 36 avenue du Général Leclerc, pour un montant de 3 190 € TTC
 - Lot 4 "*Pupitres pliants de concert*" - Société ARPEGES, dont le siège social est à Paris (75018) pour un montant de 2 491,08 € TTC
 - Lot 5 "*Chaîne hi-fi ou mini-chaîne*" - Société METRO CASH CARRY FRANCE, dont le siège social est à Nanterre (92024) pour un montant de 1 470,12 € TTC.
 - Quant au Lot 3 "*Batterie complète*", il a été déclaré infructueux.
- ↪ Afin de faire participer le public de la Médiathèque aux Technologies de l'Information et la Communication (TIC) à travers des projets de créations artistiques contemporaines, j'ai passé une convention avec Monsieur Alexandre NATIVEL, artiste contemporain, pour formaliser son intervention du mardi 24 mars au vendredi 27 mars 2009 à la Médiathèque de Gradignan. Le montant de sa prestation est fixé à 450 € pour ces 3 jours, la Commune prenant en charge les frais liés au transport et hébergement.

.../...

- ↵ Afin permettre aux élèves des écoles de la commune de rencontrer un auteur, j'ai passé une convention avec Monsieur Olivier KA, afin de formaliser son intervention les 23 et 24 mars 2009 à la Médiathèque de Gradignan. Le montant de sa prestation est fixé à 746 €, la Commune prenant en charge les frais liés à son hébergement.
- ↵ Afin de prendre en compte les désagréments occasionnés à l'activité de Mme DEITELHOFF, gérante de la "Buvette sur le Pouce" pendant la période de fermeture du parc du Moulineau liée aux désordres occasionnés par la tempête du 24 janvier 2009, j'ai passé avec cette dernière un avenant n° 2 au bail commercial en date du 17 décembre 1997 pour l'exonérer du paiement du loyer du mois d'avril 2009.
- ↵ Toujours pour les désagréments occasionnés à l'activité de Mme BENOIST, gérante du Manège, pendant la période de fermeture du parc du Moulineau liée aux désordres occasionnés par la tempête du 24 janvier 2009, j'ai passé avec cette dernière un avenant n° 3 au bail commercial en date du 15 mai 2000 pour l'exonérer du paiement du loyer du mois d'avril 2009.
- ↵ La convention en date du 19 mars 2007 mettant gratuitement à la disposition du PLIE "Portes du Sud" un local municipal, sis 7 avenue Jean Larrieu (ancienne Bibliothèque adultes) venant à échéance, j'ai passé une nouvelle convention pour une durée de deux ans à compter du 2 avril 2009.
- ↵ L'auteur présumé de l'incendie du 16 août 2008 qui a détruit un local municipal et endommagé un autre bâtiment sis 199 cours du Général de Gaulle, ayant été arrêté, je me suis constituée partie civile dans le procès se déroulant devant le Tribunal de Grande instance de Bordeaux (Chambre Correctionnelle).
- ↵ Suite aux dégâts occasionnés par le passage de la tempête du 24 janvier 2009 sur la commune de Gradignan, j'ai mandaté le Cabinet GALTIER comme expert pour l'évaluation des dommages directs sur les bâtiments, matériels et mobiliers. Les honoraires d'expertise seront calculés par application du barème UPEMEIC, garanti par le contrat d'assurance Dommages au Biens passé avec GROUPAMA.
- ↵ J'ai signé une convention avec Mme LE LOUVIER-HAMELIN, psychologue, pour une durée de un an à compter du 1er mars 2009, renouvelable trois fois par reconduction expresse, pour des périodes de même durée, pour assurer des interventions auprès des structures de la Petite Enfance sur la base de trois heures semaines, pour un montant mensuel forfaitaire de 600 € (ce tarif s'entend net, la profession de psychologue n'étant pas assujettie à la TVA).
- ↵ J'ai passé une convention dans le cadre des activités périscolaires durant l'année scolaire 2008/2009 avec :
 - le Patronage Laïque de Gradignan (PLG) fixant les modalités d'utilisation des locaux des écoles élémentaires Le Pinf Franc, Lange et Saint-Exupéry.
 - la chorale "Cantarane" fixant les modalités d'utilisation des locaux de l'école élémentaire Lange.

.../...

- l'Union Sportive de l'Enseignement de Premier degré (USEP) fixant les modalités d'utilisation des locaux de l'école élémentaire Saint-Exupéry.
- l'Association de Gestion de l'école élémentaire Lange (AGEEL) fixant les modalités d'utilisation des locaux de l'école élémentaire Lange.

DELIBERATIONS

2009/30/03/01 – PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX DU QUARTIER FAVARD - ACCESSION A LA PROPRIETE - MISE EN OEUVRE DU PASS FONCIER

Dans le cadre de la construction de logements dans le quartier Favard, la SA d'HLM MESOLIA Habitat va réaliser 229 logements sociaux dont 197 appartements en collectifs à la location, 16 pavillons à la location et 16 pavillons en accession sociale à la propriété.

La composition de l'offre de logements proposée répond aux souhaits exprimés par la Commune, à savoir prioritairement :

- satisfaire les besoins de logements de la population, en location et en accession, les ménages primo accédants rencontrant des difficultés à s'installer compte tenu des prix du marché de l'immobilier,
- faciliter et fluidifier les parcours résidentiels, de l'hébergement à l'autonomie, du locatif à l'accession,
- réaliser une réelle mixité sociale, en particulier à travers les différents statuts d'occupation proposés de locataires et propriétaires.

Pour atteindre ces objectifs, la ville de Gradignan souhaite encourager l'accession sociale par le versement d'une aide au ménages accédant à la propriété dans le cadre de ce programme de 16 maisons de ville dénommé Résidence Le Sémillon.

MESOLIA Habitat commercialisera ces 16 pavillons à un prix de vente plafonné, dans le respect du plafond de ressources PSLA des acquéreurs, à des primo accédants, exclusivement réservé à leur résidence, dans le cadre du dispositif "Pass Foncier".

Compte tenu de l'intérêt de cette opération, le Conseil Municipal donne son accord au dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété "Pass Foncier" sous la forme d'une subvention au profit des accédants d'un pavillon neuf de la Résidence Sémillon.

De plus l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à verser l'aide de la Collectivité au vu des dossiers présentés par les acquéreurs, après validation de MESOLIA Habitat et d'ALLIANCE, et à signer les documents afférents à ce dispositif.

.../...

2009/30/03/02 – CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET LA VILLE DE GRADIGNAN POUR LA PERIODE 2009-2011

La Communauté Urbaine de Bordeaux propose de mettre en oeuvre, dans le cadre de ses compétences, des contrats de co-développement avec ses 27 communes membres.

Ce projet de territoire partagé fera l'objet d'une réalisation opérationnelle pour les 3 ans à venir, de 2009 à 2011.

Ces contrats de co-développement sont l'occasion pour la CUB de préciser ses objectifs d'agglomération et pour la commune de présenter les grands axes de sa politique de développement.

L'enjeu est de s'accorder sur la réalisation et le financement commun d'opérations contribuant à servir au mieux les objectifs affichés par les deux institutions, la Communauté s'engageant à financer sur les 3 ans les actions retenues dans le contrat.

Le projet de contrat de co-développement sera soumis au Conseil Municipal avant l'été (juin ou juillet 2009).

Dans cette perspective, le Conseil Municipal valide la démarche de contractualisation entre la Commune et la CUB et autorise Monsieur le Maire à négocier avec le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

De plus Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document à même d'aboutir à la réalisation.

2009/30/03/03 – RUE DU PLANTEY - RÉSERVATION ESPACES VERTS - ACQUISITION D'UN TERRAIN À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME PASCUAL

La Commune de Gradignan a contacté Monsieur et Madame PASCUAL pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée section AM n° 56, sises rue du Plantey, faisant l'objet d'un emplacement réservé du Plan Local d'Urbanisme prévu pour les espaces verts.

Les propriétaires ayant donné leur accord, le Conseil Municipal décide de l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 1 915 m² environ au prix de 23 980 €, en conformité avec l'avis des Domaines et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur FABIA, Adjoint aux "Aménagements urbains et Transports" à signer les actes y afférents.

De plus l'Assemblée affecte cette parcelle au domaine public communal.

.../...

2009/30/03/04 – RUE DU PLANTEY - EXTENSION DU CIMETIÈRE - ACQUISITION D'UN TERRAIN A TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE MADAME DENIS

Dans le cadre d'un futur projet d'agrandissement du cimetière du Plantey, la Commune de Gradignan a contacté Madame DENIS pour l'acquisition de deux parcelles cadastrées section AM n° 22 et n° 23 faisant l'objet de la réservation 9001 du Plan Local d'Urbanisme prévue pour l'extension du cimetière.

Madame DENIS ayant donné son accord, le Conseil Municipal décide de l'acquisition de ces deux parcelles d'une superficie de 4 103 m² environ au prix de 45 100 €, en conformité avec l'avis des Domaines et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur FABIA, Adjoint aux "Aménagements urbains et Transports" à signer les actes y afférents.

De plus l'Assemblée affecte ces parcelles au domaine public communal.

2009/30/03/05 – RUE DU PLANTEY - EXTENSION DU CIMETIÈRE - ACQUISITION DES TERRAINS À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE MONSIEUR TROMAS

Dans le cadre d'un futur projet d'agrandissement du cimetière du Plantey, la Commune de Gradignan a contacté Monsieur Francis TROMAS pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée section AM n° 28 faisant l'objet de la réservation 9001 du Plan Local d'Urbanisme prévue pour l'extension du cimetière.

Monsieur TROMAS ayant donné son accord, le Conseil Municipal décide de l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 2 593 m² environ au prix de 28 600 €, en conformité avec l'avis des Domaines et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur FABIA, Adjoint aux "Aménagements urbains et Transports" à signer les actes y afférents.

De plus l'Assemblée affecte cette parcelle au domaine public communal.

2009/30/03/06 – RUE DE MANDAVIT - AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE - ACQUISITION DE TERRAINS À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE MONSIEUR TROMAS

Dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable, la commune de Gradignan a contacté Monsieur Francis TROMAS pour l'acquisition de deux parcelles cadastrées section BP n° 7 et n° 8 rue de Mandavit.

Monsieur TROMAS ayant donné son accord, le Conseil Municipal décide de l'acquisition de ces deux parcelles d'une superficie de 1 053 m² environ au prix de 82 400 € en conformité avec l'avis des Domaines et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur FABIA, Adjoint aux "Aménagements urbains et Transports" à signer les actes y afférents.

De plus l'Assemblée affecte ces deux parcelles au domaine public communal.

.../...

2009/30/03/07 – BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2009, équilibré tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 27 722 464 €.

2009/30/03/08 – VOTE DES TAUX 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2009

Le vote des taux concerne les impôts ménages (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti).

Après avoir eu notification du montant des bases d'imposition par les services fiscaux pour chacune des 3 taxes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, les contributions directes suivantes pour 2009 :

⇒ Taxe d'Habitation :	22,35 %
⇒ Taxe sur le Foncier Bâti	29,12 %
⇒ Taxe sur le Foncier Non Bâti	86,98 %

2009/30/03/09 – BUDGET PRIMITIF 2009 - SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Les opérations relevant du service extérieur des pompes funèbres font l'objet d'un budget annexe de la commune, auquel s'appliquent les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2009, équilibré tant en recettes qu'en dépenses à 3 000 €.

2009/30/03/10 – FOURNITURE DE REPAS AU LOGEMENT FOYER "LES SEQUOIAS" GÉRÉ PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A partir du 1er avril 2009, la ville de Gradignan assurera la fourniture des repas au Logement-foyer Les Séquoias, géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

A cet effet, le Conseil Municipal fixe le prix des repas pour l'année comme suit :

- Petit déjeuner	0,55 €
- Déjeuner	3,70 €
- Dîner	2,30 €

De plus l'Assemblée autorise Mme DYMALA, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires et Péri-scolaires et à la Vie étudiante, à signer la convention fixant les conditions de mise en œuvre de ce service.

.../...

2009/30/03/11 – CENTRE DE LOISIRS "LE CLOS DU VIVIER" - FIXATION DES TARIFS "STAGES D'ÉTÉ" 2009

Le conseil Municipal fixe la participation des familles aux stages proposés aux enfants fréquentant le Centre de Loisirs pendant les vacances d'été 2009, comme suit :

INTITULE STAGES/SEJOURS	NOMBRE DE JOURS	PARTICIPATION DES FAMILLES		SUPPLEMENT EXTERIEUR COMMUNE
		TARIF LB	TARIF LC	
STAGES EXTERIEURS CLSH :				
Equitation 6/14 ans du : 06 au 10/07 20 au 24/07 17 au 21/08 24 au 28/08	5	232,00 €	238,00 €	27,00 €
STAGES SPORTIFS CLSH :				
Multi sports tennis 9/14 ans – du 06 au 10/07 Multi sports tennis 6/8 ans – du 20 au 24/07 Multi sports rollers 6/14 ans - du 17 au 21/08 Multi sports rugby 6/14 ans - du 24 au 28/08	5	75,00 €	100,00 €	46,00 €
Percussions et Danse Africaine 6/14 ans - du 24 au 28/08	5	95,00 €	115,00 €	46,00 €
Arts plastiques 6/14 ans - du 13 au 17/07	4	60,00 €	80,00 €	36,00 €
Arts plastiques 6/14 ans du 17 au 21/08	5	75,00 €	100,00 €	46,00 €

2009/30/03/12 – EVÉNEMENT CULTUREL AUTOUR DU LIVRE, DE LA LECTURE ET DE L'ECRITURE "LIRE EN POCHE GRADIGNAN" DU 2,3 ET 4 OCTOBRE 2009 - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2009

La Commune décide de reconduire, pour la 5ème édition, le salon "Lire en Poche - Gradignan" sur trois jours consécutifs, les 2/3 et 4 octobre 2009.

La manifestation aura lieu au Théâtre des Quatre Saisons et, cette année de manière plus marquée, à la Médiathèque, autre lieu emblématique des actions de "Lire en Poche - Gradignan", pour accueillir les débats. Elle comprendra un important volet culturel, rencontres d'auteurs, conférences, expositions et animations diverses, auxquels participera une quinzaine de librairies girondines.

.../...

Le Conseil Municipal approuve la réalisation du Salon "Lire en Poche - Gradignan" 2009. De plus, il autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier des partenaires publics et privés et à signer tout document y afférent.

**2009/30/03/13- MISE EN OEUVRE DU PASSEPORT BIOMÉTRIQUE -
CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN DÉPÔT DE STATIONS
FIXES**

La mise en œuvre du nouveau passeport biométrique dans le département de la Gironde est prévue pour juin 2009.

Le décret n° 2008-426 du 30 avril 2008 et la circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 7 mai 2008 prévoient que les communes de la Gironde de plus de 10 000 habitants retenues (36 dont Gradignan) devront recueillir les données personnelles des usagers, les enregistrer dans des stations fixes d'enregistrement puis les transmettre par voie dématérialisée à la Préfecture qui instruira les demandes.

Pour ce faire la Commune sera équipée pour deux postes d'un matériel spécifique. L'ensemble du matériel, les travaux de connexion et la formation des personnels seront pris en charge par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Ce dispositif donnera lieu à une compensation financière versée par l'Etat.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet la convention relative à la mise en dépôt de deux stations fixes d'enregistrement de titres d'identité et de voyage au sein du services Affaires civiques et Juridiques de la Mairie.

**2009/30/03/14 - INTÉGRATION DE LA BOUCLE VERTE DE LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX**

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée dans l'élaboration de la Boucle Verte, itinéraire de découverte du patrimoine naturel, culturel et historique du territoire, reliant les espaces naturels et les grands parcs d'agglomération.

Un tracé a donc été établi en concertation avec les communes majoritairement sur les emprises des collectivités. Il totalise 147 km et traverse 20 communes dont 19 de la CUB. Sur la commune de Gradignan, cet itinéraire représente 12,2 km.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entériner le plan de randonnée réalisé, en concertation avec la Commune, par le Conseil Général de la Gironde et la CUB, valide l'affectation donnée par le plan départemental de randonnée aux emprises publiques ou privées de la commune et approuve le plan de balisage de l'itinéraire de randonnée qui précise l'emplacement précis et la nature des balisages sur un plan cadastral.

.../...

2009/30/03/15 – PERSONNEL COMMUNAL - CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Conformément à la Loi, la Collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

A cet effet, le Conseil Municipal décide de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités. Pour ce faire, il autorise Monsieur le Maire à signer la convention y afférente. Les crédits correspondants seront prévus au budget de la Commune.

2009/30/03/16 – PERSONNEL COMMUNAL - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de pourvoir au remplacement d'un professeur de hautbois ayant démissionné, le Conseil Municipal crée un poste d'Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 2H00.

Vu par nous, pour être affiché à la porte de la Mairie le 3 avril 2009, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LA SECRETAIRE DE SEANCE



Handwritten signature of Anne HEGUITCHOUSSY in blue ink.

Anne HEGUITCHOUSSY

LE MAIRE

Handwritten signature of Michel LABARDIN in blue ink.

Michel LABARDIN

.../...